CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OPPOSABILITÉ - Les présentes conditions générales de vente figurent sur notre tarif public et sur notre site internet « www.intersurgical.fr ». Elles sont dès lors réputées connues et acceptées de quiconque, personne physique ou morale, qui passe commande avec notre Société. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre les dispositions qui vont suivre. En particulier toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation de sa part à s'en prévaloir ultérieurement.

2. PRISE DE COMMANDE - Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées et acceptées par écrit par le vendeur ou l'un de ses représentants (montant minimum 150 € hors taxes). Nos prix tels que figurant à nos tarifs et offres ne sont qu'indicatifs et peuvent être modifiés jusqu'à la date 'acceptation de la commande.

3. MODIFICATION DE LA COMMANDE - Toute modification de commande, à la demande de l'acheteur, ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au vendeur par écrit en temps utile avant l'expédition de la marchandise. Le vendeur se réserve le droit d'apporter à tous moments toute modification qu'il juge utile à ses produits ou à son catalogue.

4. LIVRAISON - La livraison s'effectue soit par la remise directe du produit à l'acheteur, soit par la délivrance à un expéditeur ou transporteur dans les locaux ou entrepôts du vendeur. Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Les délais de livraison indiqués sont observés dans la mesure du possible mais sans toutefois constituer un engagement ferme. Ils sont fonction des disponibilités d'approvisionnement et de transport. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ou à annulation de commande en cours.
Sont considérés comme cas de force majeure à livrer :
- la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves ou block-out dans l'entreprise du vendeur ou dans toute entreprise oeuvrant pour lui, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné, la privation d'énergie, les perturbations de trafic, dispositions administratives et propres livraisons non conformes aux délais lorsque ces circonstances n'étaient pas objectivement prévisibles par le vendeur. Dans ce cas le délai de livraison est prolongé de la durée de l'empêchement. Toutefois, si par survenance de ces circonstances, la livraison devient impossible, le vendeur est libéré de son obligation de délivrance. Le vendeur tient l'acheteur au courant en temps opportun des cas et évènements ci-dessus énumérés. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause. Les marchandises sont livrées franco de port pour toute commande d'un montant minimum de 200 € H.T. Elles voyagent aux risques et périls du destinataire. Le vendeur se réserve le choix du mode d'expédition, sauf s'il en avait été déterminé préalablement.

5. RECEPTION - Sans préjudice des dispositions à prendre impérativement vis à vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la nonconformité des produits livrés doivent être formulées par écrit dans les 8 jours de la réception des produits. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toutes justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatés et des réserves opposées au voiturier. Il devra laisser au vendeur toutes facilités pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Tout retour de marchandises devra avoir été préalablement et expressément approuvé par nous et par écrit, et devra s'effectuer en franco, sauf accord de notre part.

6. TRANSFERT DE RISQUES - Les risques inhérents à la chose sont transférés au client dès le moment où la marchandise quitte les établissements du vendeur. Ce transfert des risques a lieu en toute circonstance, peu important la personne du transporteur. Il en va de même lorsque le vendeur prend en charge toute autre prestation. Si l'expédition est retardée à la suite de circonstances qui ne sont imputables au vendeur, le risque est transféré au client à compter du jour où la marchandise est prête à l'expédition. Il est loisible au client de faire assurer la marchandise, à ses frais, contre tous sinistres. Ces frais d'assurance sont facturés en sus, s'il y a lieu.

7. GARANTIE - Nos produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication. Tout acheteur s'engage à respecter formellement, et en cas de cession à faire respecter les prescriptions de stockage et de mode d'emploi qui figurent sur nos emballages et nos documentations. Au cas où nous constaterions que ces prescriptions ne sont pas respectées soit pour l'utilisation de nos produits en l'état ou l'utilisation de nos produits pour adjonction à d'autres produits ou la cession de nos produits en l'état, nous serions en droit de prendre toutes mesures destinées à garantir le niveau de qualité et la renommée de nos produits telles, éventuellement que poursuites judiciaires, annulation des commandes en cours aux torts et griefs de l'acheteur, et pour ses commandes ultérieures, subordination de notre acceptation à son engagement précis de respect de nos prescriptions, ou même refus pur et simple de la commande. Dans tous les cas, nous dégageons toute responsabilité, pour quelque cause que ce soit, chaque fois que ces prescriptions d'utilisation n'ont pas été respectées. Les propriétaires et/ou utilisateurs de nos produits sont seuls responsables des blessures infligées aux personnes et des dommages causés aux biens (y compris au produit luimême).
Notre société ne donne pas de garantie expresse ou implicite autre que l'obtention des spécifications de la notice d'accompagnement dans les conditions d'emploi indiquées, et en particulier, ne garantit pas l'aptitude du matériel à atteindre d'autres objectifs que se serait fixé l'utilisateur.

8. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT - Nos factures sont payables à l'échéance indiquée sur la facture. Le lieu de paiement est notre siège. En cas de paiement à une date antérieure à celle résultant des conditions de règlement convenues et acceptées par les parties telles qu'elles apparaissent sur la facture, l'acheteur pourra obtenir un escompte dont les conditions du moment lui seront communiquées par le vendeur. Le vendeur se réserve la possibilité de plafonner le montant de l'en-cours accordé à l'acheteur, notamment en cas d'incidents de paiements répétés de la part de celui-ci ou d'informations financières défavorables. Au-delà du montant de ce plafond, le vendeur accepte de livrer l'acheteur, sous réserve du paiement au comptant des marchandises à la livraison.

9. PAIEMENT - RETARD OU DEFAUT - Par application de l'article 1226 du Code Civil, en cas de paiement à une date postérieure à la date de règlement mentionnée sur la facture, et ce quelle que soit la cause de ce retard, le contrat pourra être résilié en plein droit sur l'initiative de l'acheteur, après mise en demeure de payer restée sans effet dans un délai de 15 jours. Les acomptes versés resteront acquis au vendeur et seront imputés sur le montant de l'intérêt dû en cas de retard dont le montant sera égal au taux de base bancaire de notre organisme financier, majoré de deux points, étant précisé que cette pénalité ne pourra être inférieure à une fois et demi le taux de l'intérêt et légal par mois ou fraction de mois de retard. Dans le cas où un délai supplémentaire par rapport à celui fixé dans les conditions générales de vente aurait été accordé à l'acheteur, ce dernier serait redevable d'une indemnité égale au montant de la pénalité prévue au précédent alinéa.

10. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE - Nos ventes sont conclues avec réserve de propriété et le transfert de propriété n'intervient qu'après complet paiement du prix. L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause. Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif. L'acheteur est gardien des marchandises vendues sous réserve de propriété et en supporte les risques. Il devra donc les assurer et répondre de toute responsabilité dès la réception. A défaut de paiement à l'échéance, le contrat sera résolu de plein droit si bon semble au vendeur, sur simple mise en demeure effectuée par acte extrajudiciaire ou lettre recommandée restée sans effet, et les marchandises restituées sans délai. Les acomptes resteront acquis au vendeur et seront imputés successivement sur la différence de valeur vénale et la marchandise reprise, puis sur les autres créances non réglées au vendeur à titre d'indemnité.

11. PROPRIETE INTELLECTUELLE - Pour le cas où la vente s'accompagnerait de la fourniture à titre gratuit de documents tels que catalogues, prospectus, études ou nomenclatures, ceux-ci demeurent la propriété intellectuelle exclusive de INTERSURGICAL. Ils ne peuvent être reproduits, distribués ou exécutés hors notre autorisation expresse.

12. REGLEMENT DES LITIGES - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION - Pour toute contestation, attribution de compétence est donnée au Tribunal de Commerce du ressort de notre siège social quelle que soit la cause ou le lieu du litige et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Seul le droit français est applicable.

SARL au capital de 800.000 € - R.C.S. Créteil B 394 593 537 - SIRET 394 593 537 00027
Code APE 4646 Z - N° TVA Intracommunautaire FR 92 394 593 537

